



MAITRE D'OUVRAGE :

CHU TOULOUSE

Hôtel Dieu Saint Jacques

31052 TOULOUSE

Mise en Sécurité des internats Médecine et Pharmacie - CHU RANGUEIL TOULOUSE

CCTP LOT 04 – MENUISERIES INTERIEURES



Mandataire

DFENCO

12b Route d'Ax

31120 Portet-sur-Garonne



Économiste

TECHNIQUES & CHANTIERS

122 rue du Château d'Orgemont

49000 ANGERS



Référence	Phase	Indice	Date	Rédacteur
T2023_1	DCE	-	janvier 2026	M.G

Observations

SOMMAIRE

LOT 04 - MENUISERIES INTERIEURES..... 3

04.0 SPECIFICATIONS GENERALES3

04.2 BLOCS PORTES6

04.3 OUVRAGES DIVERS 10

LOT 04 - MENUISERIES INTERIEURES

04.0 SPECIFICATIONS GENERALES

04.0.1 OBJET DU MARCHE

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au Lot N°04 LOT 04 - MENUISERIES INTERIEURES pour le projet du Mise en Sécurité des internats Médecine et Pharmacie - CHU RANGUEIL et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

Objet et description sommaire du projet suivant paragraphe "Objet et description du projet" des prescriptions communes à tous les lots.

L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance des prescriptions communes à tous les lots et des CCTP des autres corps d'état.

Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages.

L'ensemble des travaux faisant intervenir des corps de spécialistes différents, il convient que ces travaux soient exécutés par des personnels qualifiés dans leur spécialité ; dans le respect des règles professionnelles et conformément aux réglementes et prescriptions des documents généraux (DTU - CCTG) en vigueur (lors des travaux) concernant chaque type d'ouvrage.

Le CCTP et la série de plans donnent les caractéristiques des travaux à prévoir pour une parfaite exécution et complète finition. En cas d'incertitude ou s'il apparaissait sur les documents susmentionnés des omissions ou des erreurs, les entrepreneurs devront compléter leurs renseignements auprès du Maître d'œuvre ou parfaire et suppléer à un manque d'indications et aux omissions.

En conséquence, le prix souscrit dans l'acte d'engagement correspond à des ouvrages livrés au complet et en parfait état de finition.

Il est formellement stipulé que le prix forfaitaire comprendra tous les ouvrages utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les plans et le CCTP ne donnent lieu à aucun supplément.

Ne seront pas considérés comme travaux " en plus ", et de ce fait, ne pourront donner lieu à un ordre de service ou à des comptes, tous les travaux nécessaires à l'entier et parfait achèvement de l'ouvrage dans le cadre des plans et CCTP souscrits en parfaite connaissance de cause, et partant, l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur ce que les désignations mentionnées sur les plans et CCTP pourraient présenter d'incomplet ou de contradictoire ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler.

04.0.2 NORMES - DTU - REGLEMENTATIONS

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché.

Ces documents de référence applicables sont ceux dont le mois de publication figurant sur le document est antérieur de 2 mois à celui du lancement de la consultation, sauf si la prise en charge par l'assurance des contractants ou de la Maîtrise d'œuvre est subordonnée à l'application du document dès sa parution. Dans ce cas, il sera aussitôt applicable et donnera lieu à un avenant au marché s'il comporte des incidences économiques.

Ces documents sont les suivants :

- Les lois et textes réglementaires en vigueur, compte tenu de la nature et de la localisation des ouvrages.
- Les cahiers des charges DTU et règles de calcul DTU, ainsi que leurs renvois, à l'exception des cahiers des prescriptions spéciales annexés.
- Les normes AFNOR homologuées.
- Les avis techniques du CSTB pour les ouvrages qui en sont justiciables.
- (Liste non limitative)

Le cahier des prescriptions techniques pourra, en outre, faire référence de manière expresse, à d'autres documents, en particulier : recommandations publiées par des organismes techniques, règles techniques contenues dans les textes applicables aux marchés publics même si le marché n'en relève pas, spécifications de mise en œuvre par les fabricants, etc.

L'entreprise est réputée avoir parfaite connaissance de ces documents. Si tel n'était pas le cas, elle pourra éventuellement se renseigner auprès du Maître d'œuvre.

Lorsque des références figurent dans le CCTP, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'Entrepreneur.

04.0.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

A) Qualité du bois

L'entrepreneur reste seul responsable des inconvénients de toutes sortes qui peuvent se produire après mise en œuvre des bois, par suite de leur mauvaise qualité. Tous les bois doivent être traités contre les altérations biologiques. Les bois devront être écocertifiés.

B) Mise en jeu

Les parties mobiles doivent se mouvoir sans difficulté. Prévoir à cet effet, le jeu nécessaire avant peinture, une fois le bois stabilisé au degré d'humidité au lieu d'utilisation.

C) Qualité des quincailleries

L'entrepreneur doit toutes les quincailleries nécessaires au parfait fonctionnement des ouvrages. Le ferrage des menuiseries est, des points de vue qualité et quantité, conforme aux normes françaises.

Toute la quincaillerie est de qualité N.F. L'entrepreneur fait agréer, par le Maître d'œuvre, toutes les pièces de quincaillerie.

D) Fixation des menuiseries

L'entrepreneur du présent lot doit :

- La fourniture et la pose de toutes les pattes à scellements
- Trous tamponnés nécessaires
- Trous scellements

E) Protection des menuiseries pendant chantier

Pendant toute la durée des travaux, les ouvrages présentant des risques d'épaufrures, sont protégés sur leurs rives par des tringles de protection en sapin brut, compris dépose avant peinture.

F) Entretien des ouvrages

L'entrepreneur doit l'entretien de ses ouvrages pendant un an à compter de la réception des travaux.

Au cas où, pendant l'année de garantie, des défauts apparaissent et notamment le gauchissement des bâtis, portes, etc., les menuiseries concernées seraient remplacées.

L'entrepreneur doit remédier, avant la fin de l'année de garantie, à ses frais, aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ses ouvrages soient reconnus par le Maître de l'ouvrage comme donnant entière satisfaction.

G) Divers

A la fin du chantier, l'entrepreneur doit remettre, au Maître de l'ouvrage contre décharge signée, avec étiquette plastifiée pour repérage, 3 clés par serrure.

04.0.4 DPGF

La présentation des DPGF doit être réalisée suivant le modèle remis au DCE.

Un fichier format EXCEL devra impérativement être disponible pour l'économiste en phase analyse d'offres.

04.0.5 CONDITIONS D'EXECUTION

L'entreprise devra prendre en compte les contraintes sur les travaux imposées par l'environnement du site que constitue l'hôpital de RANGUEIL.

Les travaux seront réalisés en milieu occupé, les chambres ne seront pas libérées intégralement pour la réalisation des travaux.

Les travaux seront réalisés au maximum par demi-niveau et pourront avoir lieu en horaire décalé (soir, nuit, week-end).

En conséquence, toutes les interventions pouvant avoir une interface avec l'exploitation seront soumises à validation du Maître d'Ouvrage.

Se référer au Chapitre Conditions d'Exécution du lot 00

04.1 PRESENCE DE MATERIAUX CONTAMINES (PLOMB, AMIANTE...)

L'entreprise devra prévoir des interventions **en sous-section 4** suivant les articles ci-dessous.

Prise en compte des rapports Diagnostic Avant Travaux (D.A.T.) et de l'article "TRAVAUX DE RENOVATION AVEC RISQUE AMIANTE ET PLOMB" du lot 00B.

Toutes les précautions, sujétions d'exécutions et de mise en œuvre seront prises par les entreprises pour leurs interventions sur ou à proximité de ces matériaux contaminés.

Elles devront intégrer dans leur forfait l'ensemble des particularités relatives aux risques d'exposition à l'amiante et au plomb dans les matériaux existants et prendre toutes précautions usuelles et réglementaires pour réaliser les travaux sans enfreindre la réglementation en vigueur et satisfaire aux exigences des organismes de préventions, du Code du travail et du Code de la Santé Publique.

La méthodologie pour les travaux est laissée libre au choix de l'entreprise sous réserve de validation par les autorités compétentes. En cas de refus, l'entreprise devra réaliser les travaux suivant les recommandations de l'organisme dans le cadre de son offre globale et forfaitaire.

Amiante :

- Rapports amiante joint au dossier DCE
- Matériaux impactés :
 - Peinture murale : enduit
 - Colle de plinthe : ciment
 - Colle de faïence : ciment gris
 - Colle et revêtements de sols souples

04.2 BLOCS PORTES

04.2.1 PORTES DES CHAMBRES ET STUDIO

Bloc-porte intérieur simple action des Ets MALERBA, KEYOR ou équivalent, comprenant :

- **Huissierie métallique** à recouvrements sur 3 côtés, finition à peindre,
- Vantail :
 - . Épaisseur 40 mm
 - . Âme pleine isolante
 - . Parements en fibres de bois durs, **finition à peindre** avec ou sans rainures décoratives (au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant)
- Quincailleries et équipements :
 - . Serrure 1 point
 - . Cylindre à clé
 - . Garniture par béquille sur plaque de type TWIST de chez BEZAULT ou équivalent
 - . Ferrage par 3 paumelles universelles anti-dégondage + cache paumelles
 - . Joint à lèvres en partie basse (accessibilité handicapés).
 - . Joints périphériques adaptés aux performances requises (acoustique, feu et thermique)
- Performances :
 - . Affaiblissement acoustique : **Rw+C ≥ 39 dB**,
 - . Classement feu : **EI30 – PF 1/2h**
 - . Thermique : **Sans objet**
 - . Classement environnemental : A+

Sujétions :

- Intégrer poignées déportées sur certaines portes, suivant indications des plans de l'architecte.
- Calfeutrement périphérique suivant préconisations de l'acousticien
- Suivant nécessité, champlats d'habillage rapportés en médium, destinés à être peints, pour calfeutrement sur la face donnant sur une circulation "noble".

Dimensions : identique à l'existant

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Ensemble des portes des studios et des chambres, tous niveaux.

Bâtiment Pharmacie : Ensemble des portes des studios et des chambres, tous niveaux.

04.2.2 PORTES CAGES D'ESCALIER

Bloc-porte intérieur simple action coupe-feu, 2 vantaux tiercés, des Ets MALERBA, HUET ou équivalent :

- Huisserie bois pose en rénovation, finition à peindre,
- Vantail double paroi de type "Isoplan":
 - . Épaisseur 40 mm,
 - . Parements fibres de bois durs Isogyl, **finition à peindre**
 - . Âme pleine multicouches à densité variable,
 - . Chants droits,
- Quincaillerie et équipements:
 - . Ferme porte hydraulique à coulisse sur vantail principal (effort < 50N)
 - . Crémone pompier sur vantail secondaire
 - . Serrure bec de canne
 - . Garniture par béquille sur plaque modèle MUZE des Ets VACHETTE
 - . Ferrage par 4 paumelles universelles
 - . Étanchéité en partie basse par seuil
 - . Joints périphériques adaptés aux performances requises (acoustique, feu et thermique)
- Performances :
 - . Affaiblissement acoustique : **sans objet**
 - . Classement feu : **E30 - CF 1/2h**
 - . Classement environnemental : A+

Autres sujétions : suivant nécessité, champlats d'habillage rapportés en médium, destinés à être peints, pour calfeutrement sur la face donnant sur une circulation "noble".

Dimensions suivants plans. Largeur de passage réglementaire à respecter.

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Portes des cages d'escaliers suivant.

Bâtiment Pharmacie :

Portes des cages d'escaliers suivant.

04.2.3 PORTES LOCAUX COMMUNS

Bloc-porte intérieur simple action coupe-feu, 1 vantail, des Ets MALERBA, HUET ou équivalent :

- Huisserie bois pose en rénovation, finition à peindre,
- Vantail double paroi de type "Isoplan":
 - . Épaisseur 40 mm,
 - . Parements fibres de bois durs Isogyl, **finition à peindre**
 - . Âme pleine multicouches à densité variable,
 - . Chants droits,
- Quincaillerie et équipements:
 - . Ferme porte hydraulique à coulisse sur vantail principal (effort < 50N)
 - . Serrure à clé avec cylindre de sûreté sur organigramme
 - . Garniture par béquille sur plaque modèle MUZE des Ets VACHETTE
 - . Ferrage par 4 paumelles universelles
 - . Étanchéité en partie basse par seuil
 - . Joints périphériques adaptés aux performances requises (acoustique, feu et thermique)
- Performances :
 - . Affaiblissement acoustique : **sans objet**
 - . Classement feu : **E30 - CF 1/2h**
 - . Classement environnemental : A+

Autres sujétions : suivant nécessité, champlats d'habillage rapportés en médium, destinés à être peints, pour calfeutrement sur la face donnant sur une circulation "noble".

Dimensions suivants plans. Largeur de passage réglementaire à respecter.

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Portes des locaux communes suivant plans

Bâtiment Pharmacie :

Portes des locaux communes suivant plans

04.2.4 PORTE DE RECOUPEMENT - DOUBLE ACTION

Bloc-porte intérieur DAS double action, coupe-feu, 2 vantaux, des Ets MALERBA, HUET ou équivalent, bénéficiant de PV pour leur type d'utilisation avec les accessoires, garnitures compatibles aux PV. Les blocs portes seront conformes à la norme NF S 61.937-2

- Huisserie en bois exotique section suivant PV avec montants amincis ou non, choix permettant de respecter les côtes figurant aux plans
- Vantail à âme pleine de largeur suivant plan (simple ou double avec vantaux égaux ou inégaux) d'ép. suivant PV constitué d'un panneau d'anas de lin de 50 mm d'épaisseur. L'ensemble est replaqué d'un parement en panneau de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur environ. L'épaisseur finie de la porte varie suivant le revêtement de 56 à 57 mm
- Portes à 2 vantaux à bords droit sans feuillures de battement avec languettes caoutchouc
- Joints intumescents posés en usine
- Finition en fibre prépeinte en atelier
- Oculus vitré, degré coupe-feu identique à la porte.
- Ferrage par pivots linteaux encastrés dans la traverse de l' huisserie et une crapaudine par vantail à poser au sol
- Équipements :
 - . Plaque de signalisation à poser « porte coupe feu ne pas mettre d'obstacle à la fermeture »
 - . Sans point de fermeture
- Quincaillerie et équipements :
 - . Ferme porte hydraulique à coulisse sur vantail principal (effort < 50N)
 - . Garniture par plaque inox brossé
 - . Ferrage par 4 paumelles universelles
 - . Étanchéité en partie basse par seuil
 - . Joints périphériques adaptés aux performances requises (acoustique, feu et thermique)
- Asservissement :
 - . DAS OUVERT sur ventouses avec dispositif électromagnétique (AEM) intégré dans la glissière de type G 93 EMF (24 ou 48 Vcc type à rupture)
 - . Fourniture d'un boîtier de connexion avec diode anti-retour
- Performances :
 - . Affaiblissement acoustique : **sans objet**
 - . Classement feu : **E30 - CF 1/2h**
 - . Classement environnemental : A+

Autres sujétions : suivant nécessité, champlats d'habillage rapportés en médium, destinés à être peints, pour calfeutrement sur la face donnant sur une circulation "noble".

Dimensions suivants plans. Largeur de passage réglementaire à respecter.

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Portes de recoupements des circulations suivant plans

Bâtiment Pharmacie :

Portes de recoupements des circulations suivant plans

04.2.5 REVISION PORTE INTERIEURE

Travaux comprenant notamment :

- Vérification du bon fonctionnement des ouvrants et réparation le cas échéant
- Vérification du bon fonctionnement des quincailleries (ferme-portes, crémone, paumelle, barre antipanique...) et remplacement le cas échéant
- Vérification du bon état général des joints périphériques et remplacement le cas échéant
- Reprise de peinture ponctuelle intérieure et extérieure au niveau des écailles compris ponçage, préparation du support et peinture laque teinte dito existant

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Révision des portes des chambres et studios suivant plans

Bâtiment Pharmacie :

Révision des portes des chambres et studios suivant plans

04.2.6 TRINGLE DE RIDEAU

Fourniture et mise en œuvre d'une nouvelle tringle de rideau en acier de dimensions identiques à l'existant compris support muraux.

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Tringle de rideau à remplacer suivant plans.

Bâtiment Pharmacie :

Tringle de rideau à remplacer suivant plans.

04.3 OUVRAGES DIVERS

04.3.1 RIDEAU A DEVETISSEMENT

Fourniture et pose de rideaux textiles E60(pare-flamme 1 heure) type CURTEX T105 de SOUCHIER-BOULLET SAS ou esthétiquement et techniquement équivalents. Chaque ensemble complet est constitué :

- un tablier textile pare-flammes.
- un tube d'enroulement.
- un moteur tubulaire axial avec débrayage électromagnétique .
- une armoire de gestion DAS/AES avec boutons de commandes montée/descente et réarmement, + voyants de signalisation.
- contacts de position début et fin de course
- une barre de lest finition RAL 9005 avec lame palpeuse de sécurité en conformité à la norme NFS 61.937-4.
- coulisses et coffre(s) sur enroulement en finition galvanisée (base).
- déclencheur manuel (DM) réglementaire de couleur rouge.

L'entreprise prendra en compte l'environnement du coffre pour s'assurer que la mise en œuvre en applique uniquement conformément au cahier technique du fabricant est possible. Elle devra vérifier (au laser) que le support devant recevoir le(s) coffre(s) est / sont parfaitement horizontal / aux et de niveau. En cas de souci ultérieur le fabricant sera fondé à demander le P.V. de réception du support béton ou béton cellulaire (uniquement).

Cet appareil est titulaire de la marque NF, conforme à l'arrêté du 22 Mars 2004 et ses protocoles d'application, conforme à la Norme NF S 61-937-1 et 4 ; l'entreprise présentera les procès-verbaux à la maîtrise d'œuvre avant tout début d'exécution.

Mise en œuvre conforme au procès-verbaux (voir tableau ci-après), aux Règles Professionnelles et aux recommandations du fabricant.

Sens du feu : indifférent.

Montage sur cloison Placostil renforcée.

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Rideau à dévêtissement dans l'espace salle à manger au RDC suivant plans.

04.3.2 PLINTHE EN SAPIN

Plinthes en sapin du Nord 1er choix, rabotées sur les faces vues, section 100 x 10 mm, posées à coupes d'onglet sur les arêtes vives.

Fixations par vis-chevilles sur maçonnerie et béton, par pointes torsadées sur cloisons.

SUJETIONS :

- Joint acrylique entre plinthe et paroi à la charge du présent lot avant travaux de peinture.
- Mise ne peinture par le lot PEINTURE - NETTOYAGE

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Au droit des sols souples remaniés.

Bâtiment Pharmacie :

Au droit des sols souples remaniés.

04.3.3 TRAPPE COUPE-FEU

Trappes de visite de chez COMEC ou autre fournisseur EI 30, comprenant :

- Cadre dormant en bois massif ou lamellé collé abouté, à recouvrement,
- Trappe de visite dimensions 100 x 100 cm en MDF ép. 40mm ou plus suivant performance attendue,
- Fermeture par batteuses avec carré de 6, nombre et répartition suivant PV du fournisseur
- Joints intumescent et isophonique, avec laine de roche
- Ensemble livré prépeint (cadre et portillon)

Conception et mise en œuvre pour obtenir un PV de classement conforme à l'exigence attendue.

Bois d'origine PEFC ou autre certification environnementale reconnue

Performance acoustique : sans objet

Étanchéité à l'air à garantir au niveau de la trappe : sans objet

Localisation :

Bâtiment Médecine :

Au niveau sous sol suivant plans

Bâtiment Pharmacie :

Au niveau sous sol suivant plans